

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chères et chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la maîtrise des effectifs de l'administration est une préoccupation certaine pour notre groupe parlementaire et force est de constater que ce cela devient une OBSESSION pour certains groupes de ce Parlement. En effet, plusieurs interventions et mécanismes ont été proposé pour tendre vers ce but, c'est-à-dire celui d'exiger du Gouvernement un maintien ou une réduction des effectifs.

Vous soulignez à juste titre, Monsieur le Député, la nécessité, pour les pouvoirs publics, de combattre les déficits structurels qui entravent la marge de manœuvre de l'Etat jurassien. Sachez que nous partageons aussi en bonne partie cette préoccupation.

Par contre, contrairement à vous, nous ne partageons pas votre analyse simplifiée, pour ne pas dire simpliste, qui postule que fixer une baisse de 3% des effectifs entre les comptes 2020 et 2025 serait LA solution.

Il est donc important ici de rappeler un certain nombre de bases qui semblent être oubliées par certains collègues, aveuglés peut-être par le souci financier ou enivré par la volonté de « dégraisser le mammoth » tel qu'il l'a apparemment déjà été dit à cette tribune.

Premièrement, l'occasion est belle aujourd'hui de rappeler que l'augmentation des effectifs de l'administration répond toujours à la nécessité de mettre en oeuvre des décisions, qu'elles soient dictées par les Chambres fédérales ou par notre Parlement cantonal. Nous avons donc également une responsabilité dans certaines créations de ces postes.

Deuxièmement, il faut constater que s'il est relativement facile de biffer un ou plusieurs postes, la mise en oeuvre d'une telle décision est moins aisée qu'il n'y paraît. L'administration cantonale fournit des prestations, elle fournit des conseils et des services. Cela n'est par exemple pas comparable avec l'industrie, qui produit des biens, des pièces, des produits manufacturés.

Autre détail qu'il est peut-être utile de rappeler brièvement, est qu'en son temps déjà, une motion, émanant du même groupe que le motionnaire et sur le même sujet, avait déjà été déposée par un député. Ce dernier, qui fut ensuite élu au Gouvernement, prit les rennes durant de nombreuses années du Département des Finances, et malgré tout le respect et la sympathie qu'on lui doit ainsi que toutes les compétences et l'expérience qu'on lui connaît, n'avait finalement pas réussi à concrétiser ses propres demandes. A croire que dire stop aux effectifs, n'est pas une chose aisée et est véritablement plus facile à dire qu'à concrétiser !

Troisièmement, si on veut être correct, et malgré ce que certains pensent, il faut relever que la part des charges de personnel dans les comptes de l'Etat, par rapport aux charges totales, a en réalité **CONSTAMMENT** diminué depuis près de 20 ans !

En effet, cette part est passée de 43,68 % en 2001, soit un peu moins de la moitié des charges totales, à 33,32 % en 2019 (ou 32,22 % en 2020), soit un tiers des charges totales.

Les charges de personnel sont ainsi plus stables que d'autres groupes de charges et on peut constater que leur part diminue par rapport aux charges totales, en l'occurrence de près de 4,58 % en 10 ans (*réf.2010 36.80% - 2020 32.22%*). Alors que d'autres charges/rubriques augmentent dans de plus grandes proportions, comme par exemple celles qui sont liées au domaine des subventions.

Quatrièmement, il faut être conscient que la diminution d'EPT ne pourra se faire sans nuire à la qualité du service public. On peut aussi s'inquiéter des conditions de travail de celles et ceux qui devront compenser la réduction des ressources.

Ensuite une suppression de postes nécessite une réorganisation profonde des prestations avec une priorisation de ces dernières. Il est également impératif de faire connaître à la population les conséquences de ce genre de décisions sur les prestations, nous déplorons de plus le fait que l'auteur de cette motion n'ait pas joint à sa proposition de suppression de postes, une proposition concrète de suppression de prestations.

D'ailleurs, qui peut dire quelles seront les prestations à fournir en 2025 ? et partant, quels postes étatiques seront à assurer et donc à créer ou à maintenir ? Or, notre collègue Stéphane Theurillat part déjà du principe qu'il faudra réduire de 3%. On ne peut pas adhérer à une telle logique !

Les représentants de l'économie privée soulignent souvent l'importance de l'innovation, du progrès technologique et de l'évolution des emplois dans le futur. Dans le domaine administratif, une étude indique qu'un certain pourcentage des emplois ne subsisterait plus dans 5 ans ou 10 ans, ils seraient en effet remplacés par d'autres emplois qui n'existeraient même pas encore aujourd'hui.

Cinquièmement, il est bon aussi de rappeler que parfois la diminution ou suppression d'EPT s'ensuit au recours à des prestataires privés et il n'est pas garanti qu'au terme du processus, l'Etat fasse toujours des économies !

C'est biensûr un autre sujet, mais il serait intéressant un jour d'analyser le résultat de certaines mesures en lien avec le programme OPTI-MA, afin de savoir si ces dernières ont réellement eu l'effet escompté en termes d'économies !?

Sans vouloir se livrer ici à une analyse plus fine (mais peut-être aussi plus cohérente et honnête), force est de constater que les charges induites par certaines politiques publiques fédérales ou cantonales influencent et influenceront toujours de manière plus importante les charges de l'Etat, plutôt que sa dotation en personnel d'ici à 2025.

Et pour toutes ces raisons, le Groupe socialiste refusera à l'unanimité la motion 1353 et refusera également (le cas échéant) sa transformation en postulat.

Merci de votre attention.

Jelica Aubry-Janketic